



Conditions spécifiques de l'Option DISNEY+

Les présentes Conditions spécifiques sont conclues entre le Client et Orange.

Elles précisent les conditions dans lesquelles les Clients Livebox ou Open (ci-après le ou les « Client(s) ») peuvent bénéficier de l'Option DISNEY+ vendue seule ou couplée avec d'autres options de la TV d'Orange (ci-après dénommées « Option DISNEY+»). Pour les besoins des présentes, les offres Livebox et Open sont dénommées ci-après les « Offre(s) ».

ARTICLE 1. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DE L'OPTION DISNEY+

Pour bénéficier de l'Option DISNEY+, le Client doit préalablement avoir demandé l'activation de la TV d'Orange et disposer du Décodeur TV et de la carte d'accès TV mis à sa disposition par Orange.

Le Client peut bénéficier de l'Option DISNEY+ en la souscrivant en option en plus de son Offre.

L'Option DISNEY+ est fournie au Client pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

Le Client peut souscrire à l'Option DISNEY+ en complément de l'Offre à laquelle il est déjà abonné, quelle que soit la date à laquelle il a souscrit son Offre.

L'Option DISNEY+ est sans engagement et est souscrite pour une durée d'un (1) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par le Client jusqu'à trois (3) jours avant le dernier jour du mois d'abonnement en cours.

Cette résiliation n'aura aucun impact sur l'Offre. En revanche, la résiliation de l'Offre entraînera automatiquement la résiliation de l'Option DISNEY+.

L'Option DISNEY+ est décrite à l'Article 7 des présentes Conditions spécifiques.

ARTICLE 2. TARIFS ET FACTURATION

L'Option DISNEY+ sera facturée au Client par Orange immédiatement ou à compter de la date de mise en service de sa ligne.

Les tarifs de l'Option DISNEY+ sont précisés dans la Fiche Tarifaire de l'Offre du Client.

Le tarif de l'Option DISNEY+ est susceptible d'être modifié à tout moment. Cette modification pourra être applicable aux contrats en cours. Le Client sera informé de toute hausse de tarifs un (1) mois avant son application effective. Il pourra alors résilier l'Option DISNEY+. Cette résiliation ne saurait entraîner la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'Offre du Client.

ARTICLE 3. MODIFICATIONS

Orange se réserve le droit de cesser la commercialisation voir de supprimer l'Option DISNEY+. Dans ce cas, le Client sera informé dans un délai minimum d'un (1) mois précédant la date de suppression de l'Option DISNEY+. Le Client sera également et régulièrement informé par Orange de toute évolution du contenu de l'Option DISNEY+. En cas de modification d'un ou plusieurs éléments caractéristiques de l'Option DISNEY+ non souhaitée par le Client, il pourra résilier auprès d'Orange l'Option DISNEY+ sans frais.

Néanmoins, la modification ou la suppression de l'Option DISNEY+ n'ouvrira pas droit à résiliation sans frais de son Offre.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉS

4.1 Responsabilité d'Orange

Orange met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture de l'Option DISNEY+ à ses Clients. Orange n'est pas responsable, de quelque manière que ce soit, du contenu de l'Option DISNEY+ ainsi que de l'usage que le Client en fait.

4.2 Responsabilité du Client

Seule l'utilisation de l'Option DISNEY+ pour consultation à titre personnel et non commercial est autorisée, à l'exclusion de tout acte d'exploitation.

À cet effet, le téléchargement et la consultation à des fins professionnelles autorisent Orange à résilier l'accès à l'Option DISNEY+ souscrite par le Client.

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre à l'occasion de l'utilisation de l'Option par un mineur au sein de son foyer.

En tout état de cause, le Client est le seul responsable de son usage de l'Option **DISNEY+** et de tout préjudice direct matériel causé par lui-même à Orange ou à des tiers.

ARTICLE 5. ASSISTANCE - RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives à l'Option **DISNEY+** souscrite auprès d'Orange doivent être adressées par contact téléphonique auprès du Service Clients au 3900 (service gratuit + prix appel). Le service est gratuit et l'appel est au prix d'une communication normale selon l'offre détenue, ou décompté du forfait. Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit depuis les réseaux Orange.

Le traitement des réclamations se fait conformément aux dispositions des Conditions Générales d'Abonnement de l'Offre à laquelle est abonné le Client.

Ainsi, après épuisement des recours amiables internes visés dans les Conditions Générales d'Abonnement, le Client est en droit de saisir le médiateur des communications électroniques en complétant en ligne le formulaire mis à sa disposition sur le site du médiateur (www.mediateur-telecom.fr) ou fourni par le Service Clients sur simple demande.

Ce qui précède n'exclut pas le droit du Client de porter sa réclamation à l'égard d'Orange devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 6. RÉTRACTATION

Le Client ayant souscrit à distance, dispose de la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le Service Clients, dans un délai de vingt et un (21) jours calendaires à compter de la date de la commande.

S'agissant de la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, le Client ne peut exercer son droit de rétractation dès lors qu'il a expressément demandé à bénéficier immédiatement du contenu et a expressément renoncé à son droit de rétractation lors de la commande dudit contenu.

ARTICLE 7. CONDITIONS DE L'OPTION DISNEY+ POUR LES CLIENTS LIVEBOX OU OPEN D'ORANGE

7.1 Description de l'Option DISNEY+

L'Option **DISNEY+** souscrite par le Client lui donne accès, via la création d'un compte Disney+, à l'usage du service en illimité depuis l'application Disney+ (disponible en téléchargement sur les stores Android, Apple, Xbox et Playstation) et le site web www.disneyplus.com ainsi qu'à la chaîne/boucle live et les contenus Replay disponibles sur les décodeurs TV Orange. Le Client TV d'Orange aura accès à l'application Disney+ sur son décodeur TV lorsque celle-ci sera disponible (sous réserve de décodeur compatible).

L'accès aux programmes contenus dans l'Option **DISNEY+** est autorisé, pour un accès principal sur TV, uniquement pour un usage privé et personnel, au sein d'un même foyer.

Pour bénéficier du service **DISNEY+**, le Client devra l'activer via le décodeur Orange (quand l'application Disney+ y sera disponible), depuis son Espace Client, ou en cliquant sur le lien qu'il recevra par mail et/ou SMS suite à la souscription de l'Option **DISNEY+**.

Si le Client dispose déjà d'un compte DISNEY+ antérieur à la souscription de l'Option **DISNEY+**, il pourra l'associer à l'Option **DISNEY+** dès lors que le service DISNEY+ est activé dans le cadre de l'Option **DISNEY+** et sous réserve que les informations associées à ce compte aient été conservées par Disney.

Si un compte DISNEY+ existant est associé à l'Option **DISNEY+**, la résiliation de l'Option **DISNEY+** n'entraînera pas la résiliation du compte DISNEY+ existant.

Pour toute question concernant la facturation de DISNEY+ souscrit auprès de Disney ou d'un autre distributeur, le Client est invité à s'adresser directement à Disney ou au distributeur en question.

7.2 Programmation

DISNEY+ propose des programmes présentés comme spécifiquement conçus pour les enfants de moins de trois (3) ans. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé rappellent que regarder la télévision y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois (3) ans peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retard de langage, agitations, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.

7.3 Modalités d'accès aux programmes

a) Modalités d'accès aux programmes sur PC/Mac :

La souscription à l'Option **DISNEY+** permet à l'abonné de recevoir ses programmes, dans le cadre du service multi-écrans, via le réseau Internet sur PC ou Mac. Le Client doit disposer, par ses propres moyens, d'un PC ou Mac (avec une capacité de mémoire vive suffisante et équipé des versions logicielles et d'un processeur compatibles) et d'un débit Internet suffisant. Certains programmes sur PC ou Mac peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications du fait de restrictions imposées par les ayants droit, qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur PC/Mac.

b) Modalités d'accès aux programmes sur smartphone et tablette numérique :

La souscription à l'Option **DISNEY+** permet à l'abonné de recevoir ses programmes, dans le cadre du service multi-écrans, via les réseaux Wi-Fi ou mobiles, sur un smartphone ou une tablette numérique compatible (avec forfait incluant la consommation de data en illimité). Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultations et/ou de modifications sur un smartphone ou une tablette numérique, en raison de restrictions imposées par les ayants droit qui ne détiendraient pas l'intégralité des droits sur certains programmes nécessaires à leur diffusion sur smartphone et tablette.

7.4 Utilisation du compte DISNEY+

Le titulaire du compte DISNEY+ est responsable de l'utilisation du service DISNEY+ sur tous les appareils qui le diffusent à partir de son compte DISNEY+.